

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°60 Arrêté rendant exécutoire le 4° role supplémentaire des patentes automobile cycles de l'exercice 1930.

n°60

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912. sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté local du 6 septembre 1921 Sur la proposition du commandant de cercle, chef du bureau des contribution

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 24 janvier 1931;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est rendu exécutoire le 4° rôle Supplémentaire des automobiles et cycles de l'exercice 1930 s'élevant à la somme de cent quatre-vingts francs. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chanpon-baissac